

mouvement sans éprouver les douleurs les plus vives et les plus aiguës. Pour empêcher le crucifié d'avoir les mains complètement déchirées par le poids de son corps, on était obligé de placer sur la croix une sorte de siège, appelé *sedile*¹ ou corne², afin qu'il pût s'y maintenir et ne point tomber à terre. Tant de tourments amenaient une soif brûlante; de là était venu l'usage de donner au malheureux supplicié un breuvage propre à calmer un peu la soif ou à diminuer la sensibilité³.

La croix du Sauveur devait avoir la forme⁴ qu'on lui donne communément, c'est-à-dire qu'elle se composait d'un montant, avec une traverse laissant dépasser la tête de la tige. D'après une tradition ancienne, la hauteur du montant était de 4 mètres 80, et la longueur de la traverse de 2 mètres 30 à 2 mètres 60.

Pendant longtemps, on a émis les opinions les plus diverses sur la nature du bois ou des bois dont elle était formée. De l'examen scientifique de diverses reliques, il résulte « que le bois de la croix provenait d'un conifère, et on ne peut douter que ce conifère ne soit du pin »⁵.

¹ O. Zöckler, *Das Kreuz*, p. 437.

² Un des plus anciens Pères de l'Église, originaire de Palestine, saint Justin (103-168), décrit ainsi la croix : « C'est un bois droit, dont la partie supérieure est élevée en corne, quand un autre bois lui est adapté; de chaque côté, deux autres cornes, formant les extrémités, semblent jointes à la première. Au milieu est placée une saillie qui ressemble aussi à une corne, destinée à servir de siège aux crucifiés. » *Dial. cum Tryph.*, 91, t. vi, col. 692-693. — Sur les représentations de la croix, voir A. Forrer et G. A. O. Müller, *Kreuz und Kreuzigung Christi in ihrer Kunstentwicklung, mit 12 Tafeln, 83 Abbildungen*, in-4°, Strasbourg, 1894.

³ Cf. Joa., xix, 28-30.

⁴ Sur les diverses formes de la croix, voir, outre les ouvrages cités, p. 169, les articles *Kreuz* et *Kreuzigung*, dans Frz. X. Kraus, *Real-Encyklopädie der christlichen Alterthümer*, t. II, p. 224-243.

⁵ Ch. Rohault de Fleury, *Mémoire sur les instruments de la Passion*, p. 63.

Notre-Seigneur dut porter lui-même l'instrument de son supplice¹, en traversant toute la ville de Jérusalem depuis le Prétoire, à l'est, jusqu'au Calvaire, hors des murs de la ville, à l'ouest, et par conséquent pendant un trajet de 5 à 600 mètres. On a calculé que la croix devait avoir un poids total d'environ 100 kilogrammes. Comme elle traînait à terre, il en résultait une diminution de poids qu'on peut évaluer de 25 à 30 kilogrammes. Jésus avait donc encore à porter de 70 à 75 kilogrammes. Épuisé par les tourments qu'il avait déjà endurés, ce fardeau dépassait ses forces; on fut obligé de requérir un passant, Simon de Cyrène², pour aider le Sauveur des hommes. Nous ignorons si le Cyrénéen porta seul la croix ou bien s'il en porta seulement une partie, en même temps que Notre-Seigneur. La plupart des Pères ont pensé que Jésus avait été complètement déchargé de son fardeau.

Le crucifiement eut lieu sur le Calvaire ou Golgotha³. Ce lieu sacré est actuellement enclavé dans l'église du Saint-Sépulcre, près de l'entrée, dans la partie sud-est de la Basilique. Il s'élève à la hauteur de 4 mètres 70 au-dessus du sol. Des travaux successifs en ont défigurés la forme. Les pèlerins peuvent seulement toucher le rocher en enfonçant la main dans une sorte de cône ouvert dans sa partie supérieure et placé sous l'autel du crucifiement.

D'après les auteurs anciens, la croix était ordinairement dressée à l'avance et le condamné y était attaché d'abord avec des cordes, puis cloué. Plusieurs peintres, entre autres Rubens, ont représenté de cette manière le crucifiement de Notre-Seigneur. Plus communément, on suppose que la victime sainte fut attachée par terre à l'instrument de son

¹ Joa., xix, 17.

² Matth., xxvii, 32; Marc, xv, 21; Luc, xxiii, 26.

³ Matth., xxviii, 33; Marc, xv, 22; Luc, xxiii, 33; Joa., xix, 17.

supplice, lequel ne fut élevé qu'ensuite avec son divin fardeau. La place des clous était préparée à l'avance dans le bois avec une broche.

On n'est pas d'accord sur le nombre des clous qu'on employait dans le crucifiement; il n'était que de trois, selon les uns, un seul servant à clouer les deux pieds; il était de quatre, plus vraisemblablement, selon les autres¹, un pour chaque main et un pour chaque pied. Toutes les peintures grecques représentent Jésus attaché à la croix avec quatre clous. En tout cas, que le nombre ait été de trois ou de quatre, ce qui est certain, c'est que le Sauveur avait été cloué à l'instrument de son supplice, comme le supposent expressément les paroles qu'il adressa à l'apôtre saint Thomas².

On conserve à Notre-Dame de Paris un clou de la passion qui a 90 millimètres de longueur; il n'a pas de tête; sa pointe méplate est intacte. Dans la basilique de Sainte-Croix-

¹ Plaute, *Mostellaria*, II, 1, 12, 13 (359-360), édit. Teubner, 1896, fasc. IV, p. 22, suppose formellement quatre clous :

Ego dabo ei talentum, primus qui in crucem excucurrerit
Sed ea lege, ut offigantur bis pedes, bis brachia.

Ceux qui prétendent qu'on n'employa que trois clous pour le crucifiement de Notre-Seigneur soutiennent que les vers de Plaute mentionnent un cas exceptionnel. Quoi qu'il en soit, il paraît bien difficile qu'on pût attacher les deux pieds avec un seul clou. — Saint Ambroise, *De Obitu Theodos.*, 47, t. XVI, col. 1401, ne parle que de deux clous, mais c'est parce qu'il n'a aucune raison de parler d'autres clous que de ceux que sainte Hélène a donnés à son fils Constantin. Rufin, *H. E.*, I, 8, t. XXI, col. 477, en suppose plus de deux, mais ne précise point le nombre. Voir tous les passages des auteurs anciens réunis dans A. Holder, *Inventio sanctæ Crucis*, in-12, Leipzig, 1889, p. 44-56, et surtout Frz. X. Kraus, *Beitrag zur Trierschen Archäologie. I. Der heilige Nagel in der Domkirche zu Trier, zugleich ein Beitrag zur Archäologie der Kreuzigung Christi*, in-8°, Trèves, 1868, p. 1-42.

² Joa., XX, 27.

de-Jérusalem, à Rome, on voit un autre clou, qui a 12 centimètres de long et 8 millimètres 1/2 de grosseur à sa plus grande dimension; sa tête est couverte d'une espèce de chapeau creux, au fond duquel il est rivé, comme dans d'autres clous antiques, tels qu'en possède, par exemple la Bibliothèque du Vatican¹. La cathédrale de Trèves conserve un clou de forme semblable, qu'on dit avoir été donné par sainte Hélène à l'évêque de cette ville². La pointe, qui manque, en fut détachée et cédée à l'église de Toul³. La célèbre couronne de fer qui servait au couronnement des empereurs et qui subsiste toujours à Monza, près de Milan, tire son nom d'un clou de la Croix, qui a été façonné en lame de fer et est attaché à la couronne principale en or pur, ornée de pierres précieuses⁴.

Quand on conduisait un condamné au supplice, on attachait à son cou un écriteau faisant connaître la cause de sa condamnation, ou bien on le faisait porter devant lui; quelquefois un crieur public proclamait le nom du coupable, son crime et son châtement. L'écriteau mentionnant le nom et la qualité du Sauveur avait été préparé avant qu'il sortît du Prétoire, pour le précéder sur le chemin qui le menait au Calvaire⁵.

¹ Ch. Rohault de Fleury, *Mémoire sur les instruments de la Passion*, p. 177-179.

² Frz. H. Kraus, *Der heilige Nagel zu Trier*, p. 105-173.

³ Voir, Figure 6, vis-à-vis de la p. 177, la reproduction du saint Clou de Trèves, *b*, et de sa pointe, *c*, conservée à Toul, d'après Calmet, *Dictionnaire de la Bible*, t. III, in-f°, Paris, 1728, vis-à-vis de la p. 423. Grandeur nature.

⁴ J. Fontanini, *Dissertatio de corona ferrea Longobardorum*, in-4°, Rome, 1717.

⁵ Sur les bourreaux de Notre-Seigneur, voir la discussion entre M. Edm. Le Blant, *Recherches sur les bourreaux du Christ*, dans son livre *Les Persécuteurs et les Martyrs*, in-8°, Paris, 1893, p. 321-342, — et M. Naudet, *Mémoire sur cette double question : 1° Thèse particulière :*

Les trois premiers évangélistes n'ont pas rapporté mot à mot l'inscription ; ils n'en ont donné que le sens¹. Saint Jean est le seul qui l'ait littéralement reproduite et qui nous ait appris qu'elle portait ces mots : « Jésus de Nazareth, roi des Juifs², » écrits en trois langues, en hébreu ou araméen, en grec et en latin³. L'église de Sainte-Croix-de-Jérusalem, à Rome, possède un fragment considérable du titre de la Croix⁴. C'est une petite planche, toute piquée de trous de ver, d'un bois dont la nature ne peut plus être exactement déterminée : chêne, ou peuplier, ou sycomore. Elle a 235 millimètres de largeur sur 130 millimètres de hauteur. On y voit distinctement deux restes d'inscription, l'un en grec, l'autre en latin, et, dans le haut, l'extrémité de quelques lignes courbes qui paraissent être le bas des lettres d'une inscription hébraïque. L'inscription du milieu porte NAZAPENOYΣ, et celle du bas : NAZARENUS RE. Les caractères, peints en rouge sur fond blanc, sont légèrement creusés, comme s'ils avaient été tracés avec une petite gouge. Ils ont de 28 à 30 millimètres et devaient être très visibles à la hauteur où ils furent placés. Une particularité remarquable, c'est que les mots sont écrits au rebours à la manière orientale, en allant de droite à gauche, de

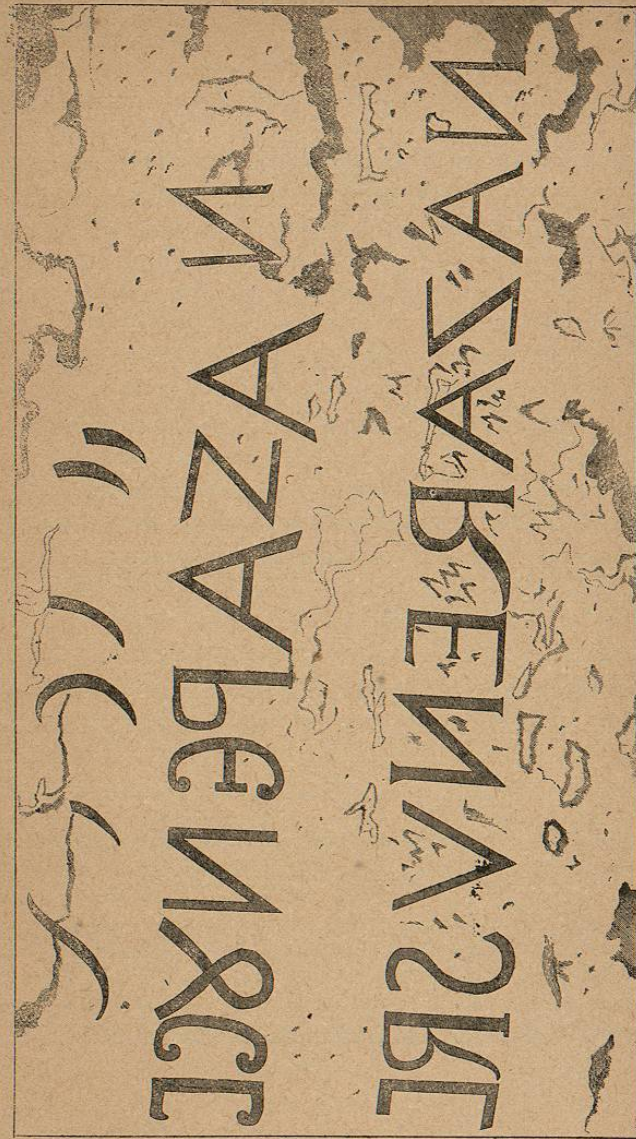
Sont-ce des soldats qui ont crucifié Jésus-Christ? etc., dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, t. xxvi, part. II, 1870, p. 151-187; Id., *Lettre à M. Le Blant au sujet de sa brochure intitulée : Les bourreaux du Christ*, in-8°, Paris, 1874.

¹ Matth., xxvii, 37; Marc, xv, 26; Luc, xxiii, 38.

² Joa., xix, 19-20.

³ Une pierre milliaire romaine de la route de Samarie prouve que l'usage de la Palestine était de faire les inscriptions en plusieurs langues. Cette pierre, datant du temps de Marc-Aurèle, est en latin et en grec. L'inscription a été publiée par le P. Germer Durand, *Le milliaire romain de la route de Samarie*, dans le *Cosmos*, 10 septembre 1887, p. 144.

⁴ Voir, Figure 7, d'après J. E. A. Gosselin, *Notice sur la Sainte Couronne d'Épines*, 1828, p. 44. Demie grandeur de l'original.



7. — Titre de la Croix de Notre-Seigneur.

sorte que les lettres paraissent renversées, comme si on les voyait dans un miroir. Le titre de la Croix, dans son intégrité, devait avoir approximativement 65 centimètres sur 20¹.

La croix servait comme de tombeau au supplicé. Les Grecs et les Romains considéraient la privation de sépulture comme une aggravation de la peine; le condamné était abandonné sur le gibet pour servir de pâture aux oiseaux de proie². Mais du temps de l'empereur Auguste, on commença à permettre d'ensevelir les victimes de la justice³; les Juifs demandèrent à Pilate l'autorisation de faire enlever le corps de Jésus et des deux larrons de la croix, afin qu'ils ne demeurassent pas exposés le jour de la fête de Pâques, et le procurateur y consentit⁴.

Le brisement des os était le complément ou la fin du supplice de la croix. Ce supplice étant très lent, c'était peut-être un adoucissement introduit par la coutume pour abréger un peu l'effroyable longueur de l'agonie et accélérer la mort. Les deux larrons eurent ainsi les jambes rompues, mais le Sauveur, épuisé par tous les mauvais traitements qu'il avait endurés, avait déjà rendu le dernier soupir, et de même que pour l'Agneau pascal, qui était sa figure, aucun de ses os ne fut brisé⁵.

¹ Rohault de Fleury, *Mémoire sur les instruments de la Passion*, p. 183-198. — Pour l'histoire du titre de la croix, voir aussi Gosselin, *Notice sur la Sainte Couronne*, p. 40-55.

² Cf. Homère, *Il.*, v, 488; *Odys.*, iii, 271; v, 473, etc.; Sophocle, *Antig.*, 29, 205; *Ajax*, 817; Eschyle, *Sept.*, 1071; *Suppl.*, 781, etc. Cicéron, *Tusc.*, i, 43; Horace, *Ep.*, i, 16, 48 (non pascas in cruce corvos); Lucain, *Phars.*, vi, 543; Prudence, *Perist.*, xi, 65-66, l. lx, col. 539.

³ « Cruces succiduntur, percussos sepeliri carnifex non vetat. » Quintilien, *Declam.*, vi, 9. Cf. Digeste, XLVIII, 24, 1.

⁴ Luc, xix, 31.

⁵ Joa., xix, 31-37.

Les soldats qui l'avaient crucifié se partagèrent ses dépouilles¹, et, comme sa tunique était sans couture, ils ne la divisèrent point, mais la tirèrent au sort². La tradition rapporte qu'elle fut donnée en présent par l'impératrice Irène à Charlemagne et apportée de Constantinople en France. L'empereur la déposa à Argenteuil, où on la conserve encore, à l'exception des parties qui ont été enlevées à l'époque de la Révolution. La tunique était le principal vêtement de dessous; par son usage, elle se rapprochait donc de la chemise; par sa forme, elle ressemblait beaucoup à la blouse moderne. Elle descendait jusqu'aux chevilles, avec deux manches couvrant seulement la moitié des bras. Celle d'Argenteuil³ a un mètre 45 de hauteur et un mètre 15 de largeur. Elle est tissée, en commençant par le haut, dans toute son étendue et sans couture. Le tissu est assez lâche et ressemble à du canevas fin, dont les fils, d'origine animale, seraient très tors. Elle a été faite à l'aiguille sur un métier fort simple, tel qu'une tablette recevant sur ses deux faces la chaîne et la trame⁴.

L'Église de Trèves possède aussi une Sainte Tunique. Pour la conserver, on l'a depuis longtemps placée entre deux enveloppes. Celle de dessus est une étoffe de soie damassée, qui paraît provenir de l'Orient et remonter à une époque comprise entre le vi^e et le ix^e siècle. L'enveloppe de dessous est une sorte de gaze ou crêpe de Chine. Entre les en-

¹ Matth., xxvii, 35; Marc, xv, 24; Luc, xxiii, 34; Joa., xix, 23.

² Joa., xix, 24.

³ Rohault de Fleury, *Mémoire sur les instruments de la Passion*, p. 254-257; A. Jacquemot, *La Tunique sans couture de N.-S. Jésus-Christ conservée dans l'église d'Argenteuil, essai critique et historique*, in-12, Paris, 1893, p. 177-205.

⁴ Sur les représentations antiques de la Sainte Tunique, voir A. de Waal, *Das Kleid des Herrn auf den frühchristlichen Denkmälern. Mit 2 Tafeln und 21 Textbildern*, in-8°, Fribourg-en-Brisgau, 1891.

veloppesses trouvent des parties d'étoffe, adhérentes malgré des lacunes, et qui ont indubitablement formé à l'origine le vêtement entier. Elles constituent la véritable relique. La couleur en est grisâtre, le tissu très fin, la matière paraît être de toile ou de coton¹.

On ne saurait déterminer laquelle des deux tuniques, celle d'Argenteuil ou celle de Trèves, fut tirée au sort au Calvaire entre les soldats romains. L'une des deux reliques peut être la tunique de dessus, l'autre celle de dessous².

Pour ensevelir le Sauveur, on employa environ cent livres de myrrhe et d'aloès³. Ces parfums ont la vertu de garantir le corps de la putréfaction. Quatre ou cinq livres auraient pu suffire, afin d'embaumer le corps de Jésus, mais il fut plongé dans les parfums et non pas seulement enduit.

Il fallut une grande quantité de linges et de bandelettes pour maintenir cette quantité considérable d'aromates autour du corps sacré du Sauveur. Certaines momies égyptiennes sont enveloppées de deux à trois cents mètres de toile de lin. De même qu'on avait prodigué les parfums, on ne dut pas ménager le linge pour l'ensevelissement du divin Maître.

Indépendamment de ces linges, dont parle saint Jean⁴, Jésus avait été enveloppé d'un suaire par Joseph d'Arima-

¹ Et. Beissel, S. J., *Geschichte des heiligen Rockes*, 2^e édit., in-8°, Trèves, 1889 (l'auteur donne, p. 295, 302, 313-318, la bibliographie des nombreuses publications faites sur la Sainte Robe); C. Willems, *Der heilige Rock zu Trier*, in-16, Trèves, 1891 (traduit en français par Furcy Raynaud, *La Sainte Robe de N.-S. Jésus-Christ à Trèves*, in-16, Trèves, 1891).

² C. Willems, *La Sainte Robe de Trèves et la Religion d'Argenteuil*, in-16, Paris, 1894, p. 6, 122; A. Jacquemot, *La Tunique sans couture*, p. 176-177.

³ Joa., xix, 39.

⁴ Joa., xix 40; xx, 5; 7.

thie¹, pour être porté du Calvaire au Saint-Sépulcre. On vénère un Saint Suaire à Turin en Piémont, celui qui enveloppait le corps, et un autre à Cadouin, dans la Dordogne, celui qui enveloppait la tête.

Le Saint Suaire de Turin « est une pièce d'étoffe de quatre mètres environ de longueur, en lin, un peu jauni par le temps et rayé comme du basin. De grandes taches, dont quelques-unes indiquent certainement la place de la tête², ne peuvent être attribuées qu'au sang divin dont ce saint suaire fut décoré. Le temps a fait dans le tissu des trous imperceptibles dont quelques-uns ont été réparés par les princesses [de Savoie]³. » Les statues des rois de Piémont, placées aux angles de la Chapelle, semblent monter la garde autour de la sainte Relique.

« La longueur du Saint Suaire [de Cadouin] est de 2 mètres 81 ; sa largeur de 1 mètre 13. La pièce d'étoffe est entière, ayant une lisière sur les deux côtés larges et une bordure colorée sur les deux côtés longs... La couleur en est blanche, altérée par le temps ; mais la teinte qui en est résultée n'a aucun rapport avec la teinte écruée générale dans toutes les toiles qui ont servi à la sépulture dans l'ancienne Égypte⁴. » Tous les monuments donnent unanimement à la relique de Cadouin le nom de *Sudarium capitis Domini* ou Suaire du chef du Seigneur⁵.

¹ Matth., xxvii, 59 ; Marc, xv, 46 ; Luc, xxiii, 53.

² Ces taches du sang ont pu provenir d'autres plaies. Si elles indiquent véritablement la place de la tête, il faut supposer que, outre le Suaire qui enveloppait tout le corps, on avait mis, de plus, par dessus, autour de la tête, un Suaire particulier. Voir plus bas la note 5.

³ M^r Jeancart, description communiquée à M. Ch. Rohault de Fleury, *Mémoire sur les instruments de la Passion*, p. 243.

⁴ V^{te} de Gourgues, description communiquée à M. Charles Rohault de Fleury, *Mémoire sur les instruments de la Passion*, p. 238-239. Pour la description plus détaillée, voir Vicomte de Gourgues, *Le Saint Suaire*, in-8°, Périgueux, 1868, p. 60 et suiv.

⁵ Voir *ibid.*, p. 43. Le Saint Suaire de Turin avait dû servir à enve-

Jésus fut enseveli dans le tombeau de Joseph d'Arimathie, où personne n'avait encore été déposé¹. Ce tombeau était creusé dans le roc², selon une coutume commune dans le pays. On voit encore autour de Jérusalem et dans les environs une multitude de tombeaux de ce genre. Celui qui devait devenir si glorieux sous le nom de Saint-Sépulcre était composé, d'après la tradition, de deux chambres, dont la première formait le vestibule de la seconde. C'est dans cette dernière que fut placé le corps du divin crucifié.

Il est impossible de se rendre exactement compte aujourd'hui, par l'inspection des lieux, de la disposition primitive. Sainte Hélène, en préparant le terrain pour isoler le tombeau du Sauveur, placé actuellement au milieu de la rotonde de l'Église du Saint-Sépulcre, modifia la forme du monument et le rendit quadrangulaire. La première chambre du tombeau, nommée chapelle de l'Ange, parce qu'on croit que c'est là que l'ange annonça aux saintes femmes la résurrection du Sauveur³, est une sorte de vestibule long de 3 mètres 45, sur 2 mètres 90 de large. On entre en se baissant, par une petite porte très basse, percée dans le mur ouest, dans la seconde chambre, appelée chapelle du Tombeau de Notre-Seigneur. Cette chapelle a 2 mètres 07 de long sur 1 mètre 93 de large. Des plaques de marbre blanc couvrent le roc naturel. Le tombeau proprement dit s'élève de 65 centimètres au-dessus du pavement ; il est long de 1 mètre 89 et large de 93 centimètres, creusé en forme d'auge et adhérent aux parois nord-ouest et est.

lopper le corps du Seigneur, comme nous l'avons dit, p. 190, note 2, tandis que celui de Cadouin n'avait servi à envelopper que la tête. Saint Jean, xx, 7, mentionne expressément le « sudarium quod fuerat super caput ejus ». — On vénère des Saints Suaires ou linges sacrés en plusieurs autres églises.

¹ Matth., xxvii, 60 ; Marc, xv, 46 ; Luc, xxiii, 53 ; Joa., xix, 38, 41.

² Matth., xxvii, 60 ; Marc, xv, 46 ; Luc, xxiii, 53.

³ Matth., xxviii, 1-6 ; Marc, xvi, 3-7 ; Luc, xxiv, 4-7.

On le fermait à l'aide d'une grande pierre, qu'on roulait devant la porte extérieure¹. Une pierre de ce genre, qui ferme encore aujourd'hui le tombeau dit des Rois à l'ouest de Jérusalem, permet de se rendre parfaitement compte de ce que racontent les Évangiles. Cette pierre a la forme d'une meule². On la fait mouvoir en la roulant. Si l'on veut fermer le tombeau, on la roule devant l'ouverture. Pour ouvrir le tombeau, on pousse la pierre dans une petite galerie, à ciel ouvert, creusée à gauche dans le roc vif et suffisamment longue pour dégager complètement l'accès du sépulcre. Quand cette pierre roulante est placée devant la porte, il est facile d'y mettre des sceaux et l'on ne peut plus pénétrer dans l'intérieur du monument sans les rompre. Jésus voulut que son tombeau fût scellé³ et gardé par des soldats⁴ afin que le miracle de sa résurrection fût plus glorieux et plus manifeste.

¹ Matth., xxvii, 60; xxviii, 2; Marc, xv, 46; xvi, 3-4; Luc, xxiv, 2.

² Le tombeau qui a été découvert par des moines grecs en 1892 et qu'on croit être le tombeau des Hérodes, à l'ouest de Jérusalem, à une petite distance de la porte de Jaffa, est aussi fermé par une magnifique porte ronde, grande et épaisse, et presque aussi bien conservée que si elle était neuve.

³ Matth., xxvii, 66.

⁴ Matth., xxvii, 63-66,

LIVRE III

LES ACTES DES APÔTRES